

Réf. client : ajout camion

Date facturation : 25/01/2024

Date échéance : 08/02/2024

Code client : CL2311-0203

Réf. commande : CO2401-0260 (ajout camion) / 25/01/2024

Réf. expédition : BL2401-0267

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

JEDE FRANCE
8 RUE DU PARC DES VERGERS
91250 TIGERY

Numéro TVA: FR29322838251

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	48,10	1	2,5%	46,90
3011 - CAFE DECAFEINE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	41,04	1	2,5%	40,01
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	49,32	1	2,5%	48,09

Conditions de règlement: 14 jours

Total HT 135,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Crédit agricole

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cle
18306	00010	36134613496	36

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

Total HT 135,00

Total TVA 5,5% 7,42

Total TTC 142,42

Payé 142,42

Reste à payer 0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
13/02/2024	142,42	Virement bancaire	

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.